

Conditions Générales d'utilisation du service de vérification à distance Netheos

V1.0 du 5 mai 2022

1 Contenu

L'objectif des présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après dénommées CGU) est de définir les conditions juridiques relatives au service de vérification à distance de Netheos, (ci-après dénommée « Service PVID »), du Client ainsi que de l'Utilisateur. Ce Service PVID permet à l'Utilisateur après la réalisation d'un parcours de vérification de démontrer son identité afin de réaliser une entrée en relation avec le Client du service ou d'obtenir un Certificat de signature électronique conformément au règlement européen N° 910/2014 (Règlement eIDAS).

2 Définitions

Client : entité légale proposant à l'Utilisateur de vérifier à distance son identité dans le cadre du Service PVID.

Conditions générales d'utilisation (CGU) : désigne les présentes conditions juridiques relatives à l'utilisation du Service.

Dossier(s) de preuve : désigne un fichier électronique créé, signé et horodaté par le Service PVID contenant toutes les informations obligatoires relatives à l'identification à distance de l'utilisateur, il contient entre autres les vidéos capturées lors du processus d'enregistrement.

Identité de l'Utilisateur : L'identité élaborée à partir des données collectées par le Service PVID sur l'Utilisateur. Cette identité sera utilisée pour authentifier une personne physique à l'aide de ses noms et prénoms tels que portés sur son titre d'identité officiel (passeport, carte d'identité ou carte de séjour) et sera fournie au Client.

Politique de Vérification d'Identité à Distance

: désigne l'ensemble de règles identifiées par un OID (Object Identifier) et publiées par le Service PVID, décrivant les caractéristiques générales du Service d'Identification à Distance. Une Politique de Vérification d'Identité à Distance décrit les obligations et rôles de l'ensemble des entités et participants impliqués dans le cycle de vie global de la vérification d'identité à distance.

La Politique de Vérification d'Identité à Distance utilisée à la date de signature des présentes CGU est identifiée par l'OID 1.3.6.1.4.1.55020.1.1.30.1.

La version applicable de la Politique de Vérification d'Identité à Distance est celle en vigueur à la date de l'usage du Service par l'utilisateur. Elle peut être consultée sur le site Internet du service PVID :

<https://www.netheos.com/fr/politique-conditions-utilisation-pvid>

Utilisateur(s) : désigne la personne physique pour laquelle le Client demande la vérification de l'identité et qui utilise le Service de vérification à distance à cet effet. L'Utilisateur peut utiliser le Service uniquement pour démontrer son identité en vue des usages prévus par le Client.

Service PVID : tous les services réalisés par Netheos conformément aux CGU pour permettre à l'utilisateur de vérifier son identité en vue d'une entrée en relation à distance avec le Client ou de l'émission d'un certificat de signature électronique.

3 Contact

NETHEOS Service d'identification à distance
M. David EMO
Poste : Directeur technique
Adresse : NETHEOS, Les Centuries I, 93 place
Pierre Duhem, 34000 Montpellier
Email : hello@netheos.com
Téléphone : (+33) 9 72 34 11 80

4 Type de vérification mise en œuvre

La vérification d'identité à distance est réalisée de façon asynchrone, c'est-à-dire que l'utilisateur ne reçoit pas de façon immédiate le résultat de la vérification d'identité. L'utilisateur souhaitant démontrer son identité à l'aide du service de vérification à distance de Netheos devra posséder un terminal possédant une caméra de 720p minimum et autoriser le service d'identification à distance de Netheos à y accéder.

5 Procédure d'identification à distance de l'utilisateur

L'utilisateur candidat à l'identification devra présenter devant sa caméra une pièce d'identité en cours de validité. Seuls la carte nationale d'identité française, le passeport français et le titre de séjour français sont acceptés par le service.

L'utilisateur candidat devra également se présenter à visage découvert devant la caméra (sans lunette ni chapeau) et réaliser, le cas échéant, les mouvements et actions qui lui seront demandés.

Ces deux étapes font l'objet d'un enregistrement audio et vidéo qui sera transmis au Service PVID.

Le Service PVID vérifie *a posteriori* la concordance entre les vidéos transmises et effectue également des vérifications de sécurité. Le Service PVID infère également l'identité de l'utilisateur des informations extraites de la pièce d'identité présentée.

Si la vérification du Service PVID n'est pas concluante, la demande est rejetée. Si la vérification est concluante, alors le Service PVID transmet l'identité de l'Utilisateur et, le cas échéant, une copie de la pièce d'identité au Client.

Le Service PVID constitue un fichier de preuve contenant l'ensemble des éléments de traçabilité obligatoire relative à l'identification à distance réalisée.

6 Obligations de l'utilisateur

Afin d'accéder au service, l'utilisateur doit :

- Accepter les présentes CGU qui lui sont présentées lors de la procédure d'enregistrement et d'identification vidéo
- Donner son consentement explicite à l'utilisation de données biométriques à caractère personnel
- N'utiliser le service qu'avec sa propre pièce d'identité en cours de validité ;
- Garder son terminal en sa possession durant toute la procédure d'enregistrement

Il a également l'obligation de signaler, sans délai, à Netheos

- Tout soupçon d'usurpation d'identité dont il serait victime
- Toute fraude avérée dont il serait victime.

7 Limite d'usage

Les vérifications d'identité à distance réalisées par le Service PVID ne sont utilisables qu'à des fins d'entrée en relation d'affaire et d'émission de certificat de signature électronique.

8 Responsabilité

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, Netheos ne pourra pas être tenue responsable de tout dommage indirect ou imprévisible subi par le l'Utilisateur ou le Client, tel qu'un préjudice financier ou commercial, une perte de bénéfices, un manque à gagner, une perte de clients, des troubles commerciaux, une perte de revenus ou la perte de données causée par les, ou résultant des

présentes CGU, se rapportant à l'utilisation du Service de Vérification d'Identité à Distance, ou résultant de l'utilisation de ce service, en particulier à l'utilisation du Certificat émis sur la base de ce service ou de l'utilisation de l'identité dans le cadre d'une entrée en relation.

Netheos décline en particulier sa responsabilité pour tout dommage résultant :

- De l'usage du service dans un cadre autre que celui prévu ;
- De l'incapacité à établir formellement l'identité de l'utilisateur, même dans le cas où la demande serait de bonne foi ;

Dans l'hypothèse où la responsabilité de Netheos devrait être engagée, il est expressément convenu que Netheos sera tenue d'indemniser tout préjudice direct, certain et immédiat.

Le Service PVID de Netheos n'accepte aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de l'identité de l'utilisateur ou des données associées éventuellement transmises par le Service PVID, en particulier la copie de la pièce d'identité utilisée, à des conditions, et pour des finalités autres que celles prévues par les présentes CGU à savoir pour l'émission de Certificat de Signature Electronique et l'entrée en relation à distance ou celles prévues par le contrat signé avec le Client.

Au regard du fait que le Service PVID n'a connaissance de l'utilisation des données transmises au client (Identité de l'Utilisateur et éventuelle copie de la pièce, le Service PVID ne peut être tenu responsable des conséquences juridiques de l'utilisation de cette identité ou de la signature de documents s'appuyant sur un certificat établi à partir de cette identité, ainsi que de leurs usages.

Le Service PVID n'est pas en charge ni responsable de la qualité de la connexion Internet ou des conséquences d'un retard ou d'une perte lors de la transmission des

données permettant l'identification, ou en ce qui concerne un retard, une altération ou toute autre erreur survenant lors de la transmission d'une télécommunication dans le cadre des présentes CGU. En outre, il est convenu que Netheos ne pourra être tenue responsable au titre d'un quelconque défaut de fonctionnement affectant le téléphone portable de l'Utilisateur ni d'un usage détourné de l'interface d'enregistrement de du Service PVID. De la même manière, la responsabilité du Service PVID ne couvre pas le bon fonctionnement (panne, erreur, incompatibilité – en particulier définition de la etc.) du téléphone portable de l'utilisateur. En outre, le Service PVID n'est pas responsable de la qualité de la vidéo fournie par l'utilisateur.

Le service PVID ne pourra être tenu responsable et n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout retard dans l'exécution des obligations ou toute inexécution des obligations découlant des présentes CGU lorsque les circonstances donnant lieu à ce retard ou cette inexécution résultent d'un cas de force majeure défini à l'Article 9 ci-dessous.

9 Cas de Force majeure

Le Service PVID ne peut être tenu responsable du manquement ou du retard dans l'exécution d'une ou de plusieurs obligations conformément aux présentes CGU en cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou échappant à tout contrôle. Les cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles sont celles retenues par la loi française et les tribunaux français.

10 Condition d'indemnisation

Sans objet. Les présentes CGU ne prévoient pas d'indemnisation, en particulier en cas d'échec de la vérification de l'identité à distance.

11 Protections des données à caractère personnel.

Conformément à loi française et européenne, l'Utilisateur est informé que les données

personnelles collectées, en particulier les vidéos capturées sur son téléphone lors de la procédure d'identification seront traitées par le Service PVID pour

- (1) Établir l'identité de l'utilisateur, en vue d'une entrée en relation à distance ou d'une émission de certificat de signature électronique ;
- (2) Constituer des preuves des vérifications effectuées conformément aux obligations légales
- (3) Fournir l'identité vérifiée et éventuellement une copie de la pièce d'identité au client ainsi qu'une photo de l'utilisateur.

L'utilisateur est informé que le Service PVID utilise les données à caractères personnelles contenues dans la pièce d'identité et celle transmise par le Client (nom et prénom de l'utilisateur) de manière automatisée afin de vérifier l'identité de l'utilisateur.

L'utilisateur est également informé que la vidéo de son visage et la photo présente sur sa pièce d'identité font l'objet d'un traitement biométrique. Ce point fait l'objet d'un consentement explicite et séparé des présentes CGU.

Netheos respecte scrupuleusement la législation en matière de données personnelles et plus particulièrement de biométrie, en particulier :

- Les résultats des calculs biométriques ne sont pas utilisés pour des finalités autres que l'établissement de l'identité de l'utilisateur et sont détruites une fois l'identité établie.
- Aucun traitement biométrique n'est réalisé sur le contenu du dossier de preuve, sauf en cas de réquisition judiciaire.

Aucune donnée à caractère personnel ne fait l'objet d'export hors Union européenne par le Service PVID.

Le Service PVID peut -être contacté à ce sujet à dpo@netheoes.net. Seuls les personnels du

Service PVID peuvent accéder aux données personnelles.

L'utilisateur est informé qu'il peut exercer ses droits auprès du Service PVID suivant les modalités décrites dans cet article. Le traitement effectué sur les données personnelles par le Client est de sa seule responsabilité. L'utilisateur peut contacter le Client suivant les modalités définies et communiquées auprès de l'utilisateur par le Client. Au sein du Service PVID, seul un groupe restreint de personnes autorisées peuvent avoir accès à ces données uniquement aux fins de la gestion des éléments de preuve et de la résolution des incidents.

Toute objection au stockage des données personnelles empêche la vérification d'identité à distance. Cette objection se manifeste par le refus de réaliser la vérification d'identité à distance.

En acceptant les CGU ainsi que le consentement explicite au traitement biométrique, en cochant les cases prévues à cet effet, dans le processus d'identification à distance, l'utilisateur accepte que le Service PVID conserve les informations ci-dessous.

Donnée	Rétention
Dossier de preuve, incluant <ul style="list-style-type: none">- Les vidéos d'identification capturée par le service (données biométriques brutes)- Les résultats des différentes vérifications réalisées pour établir l'identité- Le résultat de l'identité (résultat de la vérification et données extraites)	7 ans
Données biométriques (profil biométrique...)	Au maximum 96 heures.

Autres traces techniques (traces de connexion...)	Au maximum un an
---	------------------

Conformément au RGPD, l'utilisateur peut exercer ses droits, en particulier d'accès et de modification en adressant une demande à dpo@nethoes.net ou l'adresse de contact du service (voir Article 3).

L'utilisateur est informé que le droit de rectification et le droit à l'oubli ne peuvent être exercés sur tout ou partie du contenu du fichier de preuve pendant sa durée de conservation légale.

L'utilisateur est informé du fait qu'il a le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/professionnel>)

12 Propriété intellectuelle

L'utilisateur accepte que le Service PVID conserve tous les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques déposées et autres droits) relatifs aux éléments constitutifs du Service comme les documents, concepts, technologies, découvertes, procédures, logiciels ou travaux associés aux certificats ainsi qu'aux services connexes devant être fournis par le Service PVID, indépendamment de la forme, langage de programmation, langue ou programme utilisé. Les présentes CGU n'entraînent aucun transfert de droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services.

13 Assurance

Le Service PVID déclare avoir souscrit une assurance responsabilité professionnelle relative au service mentionné ici, couvrant adéquatement ses obligations conformément aux présentes CGU.

14 Système juridique applicable, procédure de réclamation et résolution des différends

Tout différend se rapportant à la validité, l'interprétation et l'exécution de tout ou partie

des présentes CGU relèveront de la compétence des tribunaux français.

Chacune des parties consent de manière irrévocable à la compétence exclusive des juridictions françaises pour régler tout différend ou réclamation découlant du, ou se rapportant, au Service PVID ou à son objet ou sa formation (y compris, notamment, tout différend ou réclamation de nature non contractuelle).

Les réclamations sont adressées à Netheos comme indiqué à l'article 15

15 Procédure de réclamation

Toute réclamation doit être portée soit au Client directement par le point de contact qu'il a fourni à l'utilisateur, soit à l'adresse indiquée à l'article de contact du service indiqué à l'Article 3 des présentes CGU.

En cas de soupçon de fraude ou de fraude avérée de l'utilisation du service visant à usurper son identité, l'utilisateur devra contacter le service PVID à l'adresse de contact du service.

En cas d'échec de l'identification vidéo alors que l'utilisateur est de bonne foi, celui-ci peut également contacter le Service PVID à l'adresse de contact du service. Chacune des parties s'efforcera de trouver une solution à l'amiable avant d'engager une procédure judiciaire.

16 Audits et références applicables

Un contrôle de conformité à la Politique de Vérification D'identité à distance sera effectué, sur demande du comité de pilotage du Service PVID.

Le Service PVID s'engage à effectuer ce contrôle au minimum une fois par an.

Par ailleurs, avant la première mise en service d'une composante de son service ou suite à toute modification significative au sein d'une composante de son service, le Service PVID fera également procéder à un contrôle de conformité de cette composante

Netheos s'est engagé dans une démarche de certification par l'ANSSI de son service d'identification à distance.